

Service instructeur
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

N° CP-2009-5-8-1

Service consulté

**COLLEGE JEAN MONNET DE DANNEMARIE
PROGRAMME DE RESTRUCTURATION DES LOCAUX, MISE EN SECURITE DES
COMBLES, ISOLATION ET REMPLACEMENT DES MENUISERIES
EXTERIEURES**

Résumé : *La Direction de l'Architecture a établi le programme des travaux concernant la restructuration des locaux au collège Jean Monnet de DANNEMARIE. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 2 990 000 € TTC (2 500 000 €/HT), valeur fin d'opération prévue courant 2012.*

L'assemblée départementale, lors de sa séance du 12 décembre 2008 a approuvé le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) dans les collèges pour la période 2009-2010 et pris acte de l'estimation de l'opération pour un montant de 2 500 000 €, avec en parallèle le vote d'une autorisation de programme (AP) initiale de 150 000 € destinée au volet accessibilité.

Le programme, dont un exemplaire est déposé sur le bureau de votre assemblée, a été établi par la Direction de l'Architecture. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du collège.

Il se décompose comme suit :

1. **Rénovation générale des locaux (hors administration)** **1 580 000 €/HT**
comprenant :
 - le remplacement des fenêtres et volets roulants ;
 - la reprise globale de l'isolation du bâtiment (murs et combles) ;
 - la réfection complète du système d'émission de chaleur ;
 - la rénovation des sols, murs et plafonds ;
 - la mise en sécurité des combles (détection incendie) ;
 - le réaménagement du pôle « Vie scolaire » ;
 - la redistribution de salles de classe banalisées ;
 - l'aménagement d'un local vestiaires / sanitaires contigu à la salle polyvalente.

2. **Travaux extérieurs** **120 000 €/HT**
comprenant :

- la protection par bardage des façades exposées ;
- le remplacement de la clôture sur l'avant de l'établissement ;
- l'aménagement d'un local casiers / garage à vélos / garage véhicule de service.

3. **Travaux de mise en accessibilité « handicapés »** **100 300 €/HT**

Cette première estimation du coût des travaux pourra être affinée lors de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.).

A noter que ces travaux intègrent les nouvelles exigences thermiques et d'accessibilité dans les bâtiments restructurés.

Schématiquement, le coût de l'opération, en phase programme, est le suivant :

TRAVAUX **1 800 300 €/HT**

PRESTATIONS INTELLECTUELLES **295 000 €/HT**

Maîtrise d'œuvre & OPC ; CSPS ; Contrôle Technique...
(inclus 25 000 € HT de diagnostic accessibilité)

DIVERS **120 000€/HT**

Location bâtiments provisoires, provisions pour aléas

TOTAL GENERAL HT **2 215 300 €/HT**

Total TTC 2 649 498.80 €/TTC

arrondi à **2 650 000 €/TTC**

(valeur octobre 2008)

ramené à **2 990 000 €/TTC**

(valeur fin d'opération incluant 4 % de **révision de prix** sur 4 ans, soit 284 700 €/HT).

Conformément au règlement financier du 3 avril 2008, l'opération sera intégrée en gestion financière en 2 étapes : la première à l'accord de principe et pour le montant des études (150 000 €), la seconde à l'Avant-Projet Définitif pour le financement des travaux (2 840 000 €).

L'inscription de l'AP complémentaire relative à la tranche 2 de l'opération figurera dans le PPI 2010-2011.

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur recruté selon la procédure des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats, telle que prévue à l'article 74-III du Code des Marchés Publics.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le document programme de l'opération, validé par le collège ;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- de déterminer l'estimation globale prévisionnelle de l'opération à 2 500 000 €/HT (arrondi à **2 990 000 €/TTC**), répartie comme suit : travaux : 1 800 300 €/HT ; prestations intellectuelles : 295 000 €/HT, divers dont location bâtiments provisoires : 120 000 €/HT, et révisions (4 % /an sur 4 ans) : 284 700 €/HT ;
- de décider d'imputer les études sur l'AP votée de 150 000 €, prévue pour l'étude diagnostic et la faisabilité pour la mise en accessibilité handicapés, figurant sur l'opération générique 2009-B112-9999-1 étant entendu que conformément aux dispositions du règlement financier de notre collectivité, l'AP « travaux » de 2 840 000 € devra être votée au moment de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) de l'opération ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à lancer les publications réglementaires, et à souscrire, le moment venu, le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférent ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER